

FAQ

Appel à projets

Accompagnement spécifique des travaux d'intérêt Défense : maturation et valorisation

Edition 2024

ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE DES TRAVAUX D'INTERET DEFENSE

Ce document présente de manière non exhaustive quelques points d'information concernant l'appel à projets ASMA édition 2024. Il n'a aucunement vocation à remplacer le texte de l'appel.

Informations clés

Projet ASTRID : informations clés

- **Projet suite** : recherche faisant suite à un projet clôturé ayant reçu un soutien financier du Ministère des Armées et s'étant terminé dans les 3 ans précédant l'ouverture de cet appel
- **Aide allouée : 800 000 euros maximum** pour l'ensemble du consortium
- **1 partenaire « organisme de recherche » et 1 organisme de type « industriel » obligatoires**, composition restante libre
- **Durée : 24 – 36 mois** (hors potentielles prolongations)
- **Niveau de TRL : 3/4 (début) - 5/6 (fin)**

Liens utiles

Site de dépôt : XXX

Site de l'appel à projets : XXX

Règlement financier et sa FAQ : <https://anr.fr/rf> et <https://anr.fr/fr/contact/faq-rf/>

Déontologie et intégrité scientifique : <https://anr.fr/fr/lanr/engagements/lintegrite-scientifique/>

Processus de sélection : <https://anr.fr/fr/lanr/nous-connaître/processus-de-selection/>

Plan d'action égalité femmes-hommes : <https://anr.fr/fr/lanr/engagements/le-genre/>

FAQ

Foire aux questions

	Question	Réponse	Commentaires et/ou références au texte
Format de la proposition	L'ANR fournit-elle une trame pour le document scientifique ?	Oui	Une trame recommandée est disponible au téléchargement sur la page de l'appel à projets sur le site de l'ANR. Les différents éléments à inclure dans la proposition sont indiqués dans le texte de l'appel (cf. §6).
	La bibliographies et les annexes sont-elles incluses dans le maximum de page autorisé pour le document scientifique ?	Oui	-
Projet	Mon projet couvre plusieurs axes thématiques, lequel dois-je indiquer lors du dépôt ?	-	Deux champs thématiques (principal et secondaire) peuvent être indiqués sur le site de dépôt. Si nécessaire, ils pourront être complétés sur la page de garde du document scientifique. A noter qu'une erreur de fléchage thématique du projet lors du dépôt ne le rendra en aucun cas inéligible dans le cadre de cet appel à projets.
	Mon projet est classé en liste complémentaire de l'édition précédente ou n'a pas été retenu, puis-je redéposer mon projet sur l'édition actuelle ?	Oui	Il est possible de redéposer un projet dans le cas où celui-ci n'a pas reçu de proposition de financement avant l'ouverture de l'appel et dans la limite de trois dépôts.

FAQ

	Question	Réponse	Commentaires et/ou références au texte
Consortium	Est-ce qu'une start-up peut participer en tant que partenaire (financé ou non) sur le projet ?	Oui	Pour plus d'informations sur les définitions et modalités d'attribution des aides aux entreprises : https://anr.fr/rf .
	Est-ce possible de déposer un projet n'étant qu'un seul partenaire (projet mono-équipe) ?	Non	Le consortium doit à minima regrouper un acteur public ou assimilé comme tel et un partenaire de type industriel (cf. §2.3)
	Le partenaire académique doit-il obligatoirement être le coordinateur du projet ?	Non	Il n'y a pas de contraintes sur le statut du partenaire coordinateur.
	Existe-t-il une condition particulière quant au statut du responsable scientifique coordinateur (poste, type de contrat) ?	Non	-
	Les frais de doctorants sont-ils éligibles sur cet appel ?	Non	-
	Y a-t-il des conditions particulières sur les personnels non permanents ?	Oui	Deux clauses sont en vigueur : clause de nationalité et clause de précarité (cf. §2.5)
	Le taux de précarité est-il un critère d'éligibilité ?	Non	Le taux de précarité inférieur est indiqué à titre de recommandation (cf. §2.5)
	Je suis partenaire étranger, puis-je participer à un projet déposé sur l'appel ASTRID Maturation ?	Sous conditions	Participation possible sur fonds propres (cf. §2.3). Des conditions particulières s'appliquent également lors de la participation d'une entreprise hors Union Européenne ou l'une de ses filiales sur le territoire français (cf. §2.3)

FAQ

	Question	Réponse	Commentaires et/ou références au texte
Déroulé de l'appel	Par qui et comment mon projet sera-t-il évalué ?	-	Le processus est décrit dans le texte de l'appel (cf. §3)
	Quand est-ce que mon projet démarrera s'il est lauréat ?	-	Le démarrage scientifique des projets lauréats est fixé au 1 ^{er} juin 2024 pour la 1 ^{ère} session, et au 1 ^{er} janvier 2025 pour la seconde session (modification possible qu'en cas de force majeure ou circonstances exceptionnelles), cf. §4.
Dépôt en ligne	Où dois-je déposer ma proposition de projet ?	-	Impérativement sur le site de dépôt dédié, aucune pièce ne sera acceptée par ailleurs.
	Où dois-je déposer ma proposition de projet ?	-	L'appel se tient en deux sessions distinctes (cf. p.1 du texte de l'appel).
	Comment puis-je savoir si mon projet est bien déposé sur le site de dépôt de l'appel ?	-	Lors de la clôture de l'appel, vous recevrez un mail de confirmation contenant également une information sur le statut de votre dépôt (complet - incomplet). A noter qu'à tout moment lorsque l'appel est ouvert, vous avez la possibilité de vérifier la complétude des informations à renseigner en ligne sous l'onglet « Soumission du projet » de la plateforme de dépôt dédiée.